

Règlement intérieur de l'association AviGNU

Adopté par l'assemblée générale du 25.01.2025

Article 1 – Objet de l'association

Afin de compléter les statuts de l'association, il est précisé ici que les moyens mis en place afin de satisfaire l'objet de l'association consistent en :

- a) l'installation et la modification de systèmes d'exploitations et de logiciels (libres ou pas),
- b) ainsi que de la réparation et l'installation de composants, avec du matériel d'occasion ou neuf, fourni par les participants ou pas, auprès de gens qui en ont fait la demande, qu'ils soient adhérents et à jour de leur cotisation, ou pas, de l'association.

Ces actions seront menées dans le cadre de permanences, d'ateliers, d'install-party, etc.

Article 2 – Montant de l'adhésion

Le montant de l'adhésion est fixé à 10,00€.

Article 3 – Modification et communication du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité (simple) des membres sans aucune autre formalité.

Le règlement intérieur et les statuts valides de l'association AviGNU sont affichés sur le site <https://avignu.com>.